

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

SLO

ID : 033-200069581-20221202-DECN2022\_90-AR



**DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION POUR LE PRÊT DE  
LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE DE PREIGNAC**

**DECISION N°2022/90**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°22 : « De décider de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention, accord, et accord-cadre dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas les 15 000 euros HT par an, qui ont pour le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou parapubliques, le partenariat avec des associations, le partenariat avec des partenaires financiers et / ou diverses prestations de services matériels et immatériels avec des partenaires et / ou prestataires privés et / ou publics ;

CONSIDERANT que la salle des fêtes de la commune de Preignac sera mise à disposition à titre gracieux pour l'organisation d'une réunion publique qui aura lieu le jeudi 8 décembre 2022

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** DE CONCLURE une convention avec la mairie de Preignac pour louer gracieusement la salle des fêtes communale le jeudi 8 décembre 2022, dans le respect des modalités inscrites.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

FAIT à PODENSAC,

Le PRÉSIDENT,

Signé par : Jocelyn Doré  
Date : 02/12/2022  
Qualité : Paraphr. Président CdC  
Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

**MISE EN LIGNE LE : 20 DEC. 2022**